

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAG2010009

Signataire : ABW/MD

OBJET : Confirmation de l'adhésion au syndicat mixte ouvert d'études "Paris Métropole"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juin 2009 notamment relative à l'engagement de la Commune au sein du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » ;

Vu le budget communal ;

Vu les statuts de cette structure ;

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » et confirme l'adhésion de la Commune à ce syndicat, à compter du 16 juin 2009 ;

DIT que la participation annuelle sera imputée de la manière suivante dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget :

service	chapitre	article	fonction
001	065	6554	020

Pour le Maire

L'adjoint délégué